

ECHOS DES FUP/GL

BULLETIN D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DE L'ASSOCIATION
Femmes Unies pour la Paix dans la région des Grands Lacs N° 008



La présidente de FUP-GL, Madame NTAKARUTIMANA Florence (Première à gauche) avec d'autres dirigeants de FUP-GL lors de la restitution de l'atelier de GOMA-RDC

Sommaire

- ➔ **Editorial :**
ALPC : Question globale, action globale, lire en page.....
- ➔ **Evénement :**
Atelier de formation sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) organisé par le GRIP à Goma-RDC du 14 au 16 Décembre 2011-Séance de restitution à Bujumbura lire page.....
- ➔ **Les méfaits des ALPC au Burundi:**
Quelques cas d'insécurité à l'aide des armes au Burundi
- ➔ **Femmes et action sur le TCA**
La coalition « Femmes pour le traité sur le commerce des armes (TCA) a 11 mois

EDITORIAL

ALPC : Question globale, action globale !!!

La question des armes légères et de petit calibre (ALPC) ne se pose pas seulement dans les pays en guerre, ou les pays post conflit armé ou les pays pauvres, la question se pose aussi dans les pays développés, les pays considérés en paix, les pays riches.

En effet, les ALPC ne tuent, ne blessent, ne font souffrir non seulement pendant la guerre mais aussi pendant la période considérée de paix.

Les ALPC ne choisissent pas de victimes. Elles frappent sans pitié les femmes, les hommes, les enfants innocents ou non, militaires ou civils, riche ou pauvre, ...

Les ALPC n'ont pas de frontières. Comme le vent, elles circulent dans tous les pays du monde semant la désolation parmi et au sein des peuples.

La question des ALPC, est une question de développement, une question de la paix entre et au sein des peuples.

Question des ALPC, chacun est concerné et ensemble, nous pouvons la résoudre.

La rédaction

ATELIER DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT MUTUEL DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC, DU RWANDA ET DU BURUNDI

Le vendredi 30 décembre 2011, l'association FUP-GL a organisé, à l'intention de ses membres, la restitution de l'atelier de formation et de renforcement mutuel des capacités de la société civile de la RDC, du Rwanda et du Burundi organisé conjointement par le GRIP et IANSA avec le soutien financier du ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique.

L'orateur du jour, Monsieur NTAKIRUTIMANA Emmanuel est revenu sur le rapport dudit atelier et un jeu des questions réponses a clos la journée.

Voici donc le rapport de l'atelier pour votre information :



Une vue des participants à l'atelier de Goma-RDC

PREMIERE JOURNEE

L'an 2011, le quatorzième jour du mois de décembre, s'est tenu à Goma dans le beau cadre de l'hôtel LA JOIE PLAZZA, la première journée dudit atelier sous la houlette de M. Georges BERGHEZAN, chargé de recherche du GRIP. Les travaux ont débuté à 9h45 précises et ont rassemblé 33 représentants des sociétés civiles du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Les activités journalières se sont déroulées comme suit.

1) Session introductive

a) Mot d'ouverture de l'atelier

Après l'interprétation de l'hymne national congolais, le Vice-Gouverneur de la Province du Nord-Kivu, Me Feller LUTAICHIRWA MULWAHALE, a pris la parole pour manifester son vif intérêt pour cet atelier, dont il a souligné la pertinence dans une sous-région subissant les méfaits de la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC). Il a assuré que le Gouvernement provincial s'approprierait les recommandations qui en découleraient. Il a ensuite, au nom du

Femmes Unies pour la Paix dans la Région des Grands Lacs, FUP-GL en sigle, Colline KIBENGA, Zone MUZINDA, Commune RUGAZI, Province BUBANZA, BURUNDI, E-mail : femmesuniespourlapaix@yahoo.fr, Boite Postale : 19 Bujumbura/BURUNDI, Téléphone : +257 79 993 939 ou +257 79 484 095.

Gouverneur de province, formellement procédé à l'ouverture des travaux.

b) Mot de bienvenue

Lui succédant, le président de la société civile du Nord-Kivu, M. Thomas d'Aquin MUITI, a, à son tour, remercié très chaleureusement le GRIP pour avoir choisi la RDC, précisément la ville de Goma, pour abriter les travaux sur les ALPC et a souhaité la bienvenue aux invités venus du Burundi, du Rwanda et de la RDC.

c) Présentation des objectifs et de la méthodologie de l'atelier

A ce stade, le représentant de GRIP a brossé les objectifs de la rencontre à savoir la formation et le renforcement mutuel des capacités des participants, représentants d'OSCs de trois pays limitrophes actives dans la lutte contre la prolifération des ALPC.

d) Présentation des participants

Tour à tour, les invités se sont présentés, en précisant chacun/e à quelle

Organisation de la Société Civile (OSC) il/elle appartenait. Il a été observé l'absence de quelques invités.



2) Exposés sur la prolifération des ALPC dans la sous-région

a) Rappel de notions de base sur les ALPC

A cette étape, M. Georges BERGHEZAN a présenté la genèse de la lutte contre les ALPC depuis la 1ère conférence des Nations Unies sur ce type d'armement, tenue

en 2001. Il a ensuite défini les ALPC en donnant ses caractéristiques et ses impacts.

Enfin, il a présenté un tableau synoptique reprenant les Etats producteurs, importateurs et exportateurs des ALPC et a mis ces données en perspective avec le commerce international des armes et avec les dépenses militaires mondiales.

b) Conventions internationales en matière d'ALPC applicables à la RDC, au Rwanda et au Burundi

L'orateur, Me Jean-Paul MATUK de CRISPAL/Afrique, a étayé les différentes conventions relatives aux ALPC avec accent particulier sur la convention de

Kinshasa du 19/11/2011, qu'il a trouvé adéquate.

c) Manifestation des ALPC au Centre et à l'Ouest de la RDC

Partant de la situation géostratégique de la RDC, avec ses neuf pays limitrophes lesquels ont connu et connaissent encore comme elle la prolifération des

ALPC, M. Philippe MUANZA (CERAP) a brossé le tableau macabre de la prolifération des ALPC dans les parties Ouest, Centre et Sud-Ouest de la RDC où les frontières sont presque incontrôlées. La conséquence en est, notamment, une insécurité et des assassinats à grande échelle.

d) Prolifération des ALPC au Maniema

M. ABEDI KATUTA (APPROVI) a brossé le tableau spécifique de la situation des ALPC dans sa province.

e) Groupes armés et prolifération des ALPC au Sud-Kivu

M. Janvier KABWE (AVREO) a fourni une cartographie de l'implantation des groupes armés, congolais et étrangers, dans les territoires de Fizi, Uvira et Shabunda

f) Genèse de la prolifération des ALPC au Nord-Kivu

M. Nestor BAUMA (CPDH) a décrit l'origine et la manifestation actuelle de la prolifération des ALPC dans le Nord-Kivu, en particulier dans le « Petit-Nord ».

Retenons que, dans la partie orientale de la RDC, la présence des ALPC remonte loin dans l'histoire du pays avec l'arrivée des réfugiés rwandais et que différentes factions de rebelles n'ont jamais désarmé jusqu'à aujourd'hui. Certaines autorités ont créé des structures appelées « local defense » qu'elles ont dotées en ALPC.



Les trois intervenants de l'Est du Congo, MM. Katuta, Kabwe et Bauma, ont en plus présenté les causes et les conséquences de la prolifération des ALPC :

Causes :

- Mauvaise gouvernance ;
- Absence d'un Etat de droit ;

- Impunité ;
- Conflits fonciers entre ethnies ;
- Méfiance intercommunautaire.

Conséquences :

- Insécurité généralisée ;
- Paupérisation de la population ;
- Domination des uns sur les autres ;
- Destruction méchante des infrastructures.

Tous ces exposés ont été entrecoupés et enrichis par un jeu de questions et réponses. Cette première journée s'est terminée peu après 17 heures.

DEUXIEME JOURNEE

D'entrée de jeu, à 9h15, le modérateur a salué les participants et leur a souhaité une bonne continuité des travaux. Il s'en est suivi les exposés qui se sont ainsi succédé.

1) Lien entre prolifération des ALPC et autres problématiques

a) Lien avec la Réforme de secteur de sécurité (RSS)

Dans son exposé, Me Goyon MILEMBA (RRSSJ) a présenté le lien indissociable entre la RSS et la prolifération des ALPC, considérant les ALPC comme une question transversale mais traitée avec négligence dans le programme de la réforme du secteur de sécurité. Il a regretté la méfiance des FARDC envers la société civile, bien que des progrès soient enregistrés. Il a plaidé pour l'élaboration de mesures administratives conséquentes pour un contrôle efficace de la circulation des ALPC.

b) Lien avec les droits humains (exposé tenu en fin de journée à cause des obligations professionnelles de l'orateur)

Me Joseph Sanane, Président de la LDGL, a exposé combien la prolifération incontrôlée des ALPC était directement liée à une augmentation des violations des droits humains.

c) Suite à l'absence de Mme Kenneth Enim Ampi (FMJC) et au remplacement de dernière minute de M. Honoré Katamba par M. Harvey Mwanza (Securitas), les exposés prévus n'ont pas pu être donnés. Ces exposés auraient dû être consacrés aux liens entre ALPC et, respectivement, le genre et la culture de paix

2) Présentation des activités en matière d'ALPC des OSC représentées

a) **MI-RPD.** M. Jean-Claude Sinzinkayo, du Mécanisme pour l'Initiation de la Recherche de la Paix et du Développement (MI-RPD), a projeté un film montrant les activités de l'organisation au Burundi, en particulier dans la région de Gitega. Le MIRPD

cherche à contribuer à la recherche de la paix et à la lutte contre les ALPC, en particulier par la sensibilisation aux remises volontaires d'armes par les civils.

b) **DAGROPASS.** M. Ntahombaye du Développement Agro-Pastoral et Sanitaire/Amagaranikindi (Burundi) a exposé le lien entre criminalité et détention d'ALPC et les activités de son organisation pour la réinsertion des ex-combattants dans des activités agro-pastorales, de la création de clubs pour la paix durable, des manifestations publiques en vue d'attirer l'attention sur les méfaits des ALPC.

c) **RAPACODIBU.** M. Ndayimirije du Réseau d'Actions Paisibles des Anciens Combattants pour le Développement Intégré de tous au Burundi a présenté les activités de son association dans les domaines de la réinsertion des ex-combattants et de la remise volontaire d'armes. Un film a accompagné sa présentation.

Perspectives :

Faire un plaidoyer des mesures correctives dans le processus de désarmement ;
Echanger des expériences entre ex-combattants du Rwanda, du Burundi et de la RDC.



d) **F.U.P-GL.** M. Emmanuel Ntakarutimana des Femmes Unies pour la Paix dans la région des Grands Lacs (Bujumbura) a mis l'accent sur l'importance de l'éducation des femmes. Ainsi, FUG-GL a orienté sa vision sur la femme, cible pour la sensibilisation à la remise des ALPC car les femmes et les enfants en sont les premières victimes. La prouesse de la femme, les joies et les peines de la maternité la poussent à se donner davantage à la lutte contre les ALPC.

e) **CPD.** M. Jacques Ntibarikure de la Colonie des Pionniers de développement (Bujumbura) a exposé les points suivants à propos de son organisation :

Objectifs :

- Sensibiliser la population à la non-violence et la décourager à acquérir des armes ;
- Former la population à la thématique des armes légères.

Femmes Unies pour la Paix dans la Région des Grands Lacs, FUP-GL en sigle, Colline KIBENGA, Zone MUZINDA, Commune RUGAZI, Province BUBANZA, BURUNDI, E-mail : femmesuniespouirlapaix@yahoo.fr, Boite Postale : 19 Bujumbura/BURUNDI, Téléphone : +257 79 993 939 ou +257 79 484 095.

Grâce au Ministère des Affaires Etrangères de la Belgique, la CPD est parvenue à étendre ses activités dans huit provinces du Burundi pour sensibiliser la population contre les ALPC, lesquels constituent un blocage au développement.

f) **CEFADES**. M. Florent Kasula, du Centre de Formation et d'Animation pour un Développement Solidaire (Butembo) a exposé la situation dans le « Grand

Nord » où prolifèrent nombre de groupes armés congolais et étrangers. L'association a notamment initié les enfants démobilisés aux arts plastiques pour illustrer les souffrances vécues dans les différentes rébellions. Ces croquis servent de kit pédagogique pour décourager les enfants qui aimeraient s'enrôler dans ces mouvements. Beaucoup reste à faire dans la lutte contre les ALPC.

g) **UFAREP**. M. Edouard Akilimali, de l'Union des Familles pour la

Recherche de la Paix, a exposé les origines et les conséquences particulièrement néfastes de la prolifération des ALPC dans le territoire de Rushuru, dans le Nord-

Kivu, ainsi que les efforts de son OSC pour tenter de rapprocher les communautés locales.

h) **IPARDE**. M. Ghislain Malekera, de l'Initiative pour la Paix, la

Réconciliation et le Développement, basée à Rutshuru (Nord-Kivu), a utilement complété l'exposé de son prédécesseur, insistant sur l'importance des conflits fonciers et intercommunautaires, encouragés cyniquement par certains hommes politiques qui utilisent les ALPC comme outil de de positionnement politique.

i) **ACPD**. M. Edmond Muhima des Actions des Chrétiens pour la

Promotion de la Paix et du Développement des Grands Lacs a exposé les objectifs de l'association, à savoir la promotion de la cohabitation pacifique entre ethnies et la sensibilisation des communautés religieuses pour décourager la détention des ALPC par l'entremise des acteurs ecclésiastiques (religieux protestants), des acteurs coutumiers dignes de confiance et des acteurs impliqués dans la détention illégale des armes.

Stratégies :

- L'évangélisation ;
- La conscientisation des détenteurs illégaux des ALPC ;
- La sensibilisation sur les statuts de Rome et autres instruments internationaux.

j) **RFDA**. Mme Jeanne d'Arc Chakupewa du Réseau des Femmes pour un Développement Associatif a mis l'accent sur la place

qu'occupe la femme dans la lutte contre les ALPC. Elle a examiné les raisons pour lesquelles les gens ont recours aux armes pour régler leurs différends, notamment la recherche de la terre et de pâturages pour les bétails, et le conflit de positionnement politique.

Malheureusement, d'une manière forcée ou délibérée, certaines femmes ont joué un rôle important dans la prolifération des ALPC. A l'heure actuelle, les femmes sont rangées derrière la logique de la paix malgré le rôle négatif joué jadis.

k) **ACREP**. M. Emmanuel MUPERA a exposé comment des programmes

DDR mal adaptés induisaient des effets particulièrement pervers, jusqu'à encourager la prolifération et le trafic d'ALPC. Pour éviter cela, il s'agit dès lors d'encadrer sérieusement les démobilisés et de les impliquer dans des programmes de développement bénéficiant aux communautés locales.

Par manque de temps, quelques OSC représentées n'ont pu livrer leur exposé. Leurs présentations, de même que presque tous les exposés livrés pendant l'atelier, ont cependant été copiées, sous format électronique, dans la clé USB remise le lendemain à chaque participant.

Les travaux de cette deuxième journée se sont achevés vers 17h15.

TROISIEME JOURNEE

Sans tarder, le modérateur a exposé à ses convives la procédure de travail et leur a demandé de faire bon usage de la clé USB remise à chacun, contenant les textes des présentations effectuées durant l'atelier, et ne pas l'utiliser pour des fins commerciales, ni sans l'accord préalable de leurs auteurs.

Ceci étant, les exposés se sont ainsi présentés.

1. Présentation, utilité et inconvénients des réseaux en matière de lutte contre les ALPC

a) **REBAL-BUANS**A (Réseau Burundais d'Action sur les Armes Légères

- Burundian Action Network on Small Arms)

Prenant la parole, M. Celcius Barahinduka a précisé que le processus de mise en place d'un réseau est souvent parsemé d'embûches, surtout si les objectifs et les intérêts des membres du réseau divergent. Toutefois, il a encouragé les participants à tenir bon.

REBAL-BUANSA a associé les médias à la sensibilisation. En tout état de cause, REBAL-BUANSA a bénéficié de la confiance des OSCs burundaises.

Enfin, pour la stabilité et l'efficacité du réseau, il a proposé ce qui suit :

- Bien encadrer les membres pour éviter les déviations ;

- Améliorer la communication entre membres et entre le réseau et ses membres ;

- Les membres doivent être ouverts et pratiquer la solidarité.

b) **RWANSA** : Rwanda Action Network on Small Arms and light weapons.

Pour sa part, Christine Muhongerwa, après avoir reconnu la circulation intense des ALPC au Rwanda pendant la période macabre du génocide de 1994, a révélé les stratégies auxquelles RWANSA a recouru :

- Contrôler assidument les ALPC;

- Sensibiliser le public avec différentes actions ;

- Renforcer la confiance entre communautés ;

- Initier des matches de football, des troupes théâtrales, ...

Les actions du RWANSA sont de grande importance dans la lutte contre les ALPC. Ces activités sportives ont beaucoup encouragé les populations pour la remise des ALPC. Elle a souligné que ces activités se font sous le contrôle strict du gouvernement rwandais.

Les conflits armés dans les pays voisins du Rwanda affectent la vie des populations rwandaises au point que la lutte contre les ALPC est de longue haleine et nécessite l'implication d'un grand nombre de gens.

c) **RECAAL** : Réseau Congolais sur les Actions des Armes Légères

M. Philippe MUANZA a brossé certains aspects du RECAAL, réseau national de la société civile fondé en 2004, dont le but est de réunir les différentes associations actives dans la lutte contre la prolifération des ALPC en RDC.

Le RECAAL collabore avec EAANSA (East African Action Network on

Small Arms) ayant son siège en Ouganda. Ses activités sont centrées sur le plaidoyer des questions venant de la

base pour l'implication des autorités dans la collecte des ALPC. RECAAL éprouve des difficultés suivantes:

- Pas de rapports de la part des membres ;

- Abandon des tâches par les dirigeants ;

- Pas de rencontres des membres.

Proposition : Organiser une réunion au niveau national avec au moins deux membres par province.

d) **RASALAC** : Réseau d'Actions sur les Armes Légères en Afrique

Centrale. Son siège est établi à Ndj'amina au Tchad.

Dans son exposé, M. Jean Baptiste SAFARI BAGULA a révélé que, dans la plupart des onze Etats ayant signé la Convention de Kinshasa, l'origine des conflits armés est due à la quête des ressources minières. Et c'est ce qui occasionne l'afflux massif des ALPC dans lesdits Etats. Le RASALAC entend participer à la pacification de la région de l'Afrique centrale et la consolidation de la paix.

e) **RAFAL** : Réseau africain francophone sur les armes légères, la prévention des conflits et la construction de la paix, coordonné par le GRIP.

M. Georges Berghezan a exposé le but du RAFAL qui est le renforcement mutuel des capacités des membres. Axé sur la recherche, la formation, le partage de l'information, il offre une ouverture sur le monde pour ses membres via le site www.reseau-rafal.org.

f) **RRSSJ** : Réseau pour la réforme du secteur de la sécurité et de la justice.

Me Goyon Milemba a exposé les avancées et les difficultés de son réseau. S'il s'est réjoui de la bonne collaboration avec les services de police, il a regretté que, sous prétexte de « secret d'Etat », les FARDC soient plus réticentes à une coopération avec la société civile.

A la suite de ces exposés sur les réseaux, il a été dégagé le tableau synoptique reprenant en synthèse les avantages et les inconvénients des réseaux.

AVANTAGES-INCONVENIENTS

- Partage de l'information sur un sujet donné ;

- Echange, capitalisation des expériences mutuelles ;

- Renforcement du lobbying (« l'union fait la force ») ;
- Stratification des tâches ;
- Complémentarité ;
- Vision commune.
- Domination des OSCs fortes sur les faibles ;
- Appropriation par certains membres des réalisations effectuées par d'autres ;
- Conflits en cas de mauvaise gestion du réseau ;
- Empiètement du réseau sur les membres ;
- Personnalisation du réseau ;
- Lourdeur administrative.

2. Moyens et conditions à la redynamisation des OSCs actives dans la lutte contre les ALPC dans la région

Suite à un riche débat ponctué de nombreuses interventions, les pistes suivantes se sont dégagées :

- Spécifier les domaines d'intervention des OSCs et les cartographier ;
- Harmoniser et capitaliser la relation réseau/OSCs ;
- Collaborer avec les mondes politiques et les structures étatiques en vue en vue d'une action efficace des uns et des autres ;
- Intensifier les activités des OSCs ;
- Organiser des visites en vue d'échanger les expériences ;
- Renforcer régulièrement les capacités des membres ;
- Susciter un réseau d'alerte quand il y a menace sur un membre d'OSC de la région ;
- Organiser les différents secteurs impliqués dans la collecte des ALPC ;
- Multiplier les ateliers de formation et de rencontre.

3. Recommandations

**Aux pouvoirs publics*

Sécuriser les acteurs des OSCs ;
Créer un cadre d'échange entre les OSCs et les services étatiques ;

Associer les OSCs à l'élaboration des plans d'action des gouvernements sur les ALPC ;

Faciliter les OSCs dans l'exécution de leur mission ;

Soutenir les actions des OSCs pour leur donner davantage de moyens d'action.

**A la communauté Internationale*

Accroître le soutien aux OSCs en cas de besoin ;

Influencer les Etats pour permettre les associations de mieux exécuter leur mission.

4. Session de clôture de l'atelier

A ce niveau, M. Georges Berghezan a remercié les participants pour leur présence physique, la participation active aux travaux de l'atelier, l'échange d'expériences et la discipline qui les a caractérisés.

Au nom de tous les participants, Mme Jeanne d'Arc CHAKUPEWA a remercié GRIP pour l'initiative et le gouvernement belge pour l'appui.

Pour sa part, M. Félicien MIGANDA GARAGA, Conseiller du Gouverneur en charge du suivi du processus de Paix, des Questions de la

Reconstruction et du Programme STAREC, représentant l'autorité provinciale, a remercié le GRIP et les autres OSCs pour cet atelier. Il a assuré que le Gouvernorat serait attentif aux recommandations qui leur seront soumises, puis a déclaré clos l'atelier.

Les travaux se sont clos vers 16h45 avec l'interprétation de l'hymne national de RDC. Ensuite, un verre de l'amitié a été partagé entre tous les participants.

En définitive, l'atelier s'est tenu dans des circonstances de temps et de lieu par des personnes précisément identifiées. Des formalités y afférentes en ont marqué le déroulement. Ainsi, demandée par main levée, la parole était distribuée avec équité.

Désarmer la violence domestique

En 2009, le Réseau des Femmes du RAIAL/IANSA ont lancé une campagne internationale visant à relever l'un des plus graves, mais moins connus, des aspects de la violence contre les femmes - les morts, blessés et la peur causées par des armes dans la maison. Les membres du RAIAL /IANSA ont un rôle clé à jouer, afin de recueillir des données, et l'utiliser pour apporter des changements.

Armes légères et de petit calibre, définition, caractéristiques, impact



Qu'est-ce qu'une ALPC ? Définition
Groupe d'experts ONU 1997

- Armes de petit calibre : utilisées et portées par un seul individu
- Armes légères : demandent plus d'un individu pour être portées et utilisées, calibre inférieur à 100 mm
- Munitions associées
- Armes blanches ?
- Distinguer armes civiles (tir, chasse...) et militaires (guerre), armes légales et illégales, etc.

Caractéristiques

- Leur nombre : 875 millions aux dernières estimations, près des 2/3 détenues par des civils (plus de 200 M aux mains de civils U.S.)
- Leur prix : faible, voire dérisoire (Irak, Albanie, RDC...)
- Faible poids et facilité de dissimulation
- D'usage et entretien souvent faciles
- « Longue vie »
- Utilisées pas uniquement en cas de guerre déclarée : criminalité, terrorisme, forces paramilitaires, chasse...
- Premières et souvent seules armes à être utilisées lors de guerre

- Munitions : problématique quelque peu différente, car « consommables » et plus fragiles.

Impact

- Homicides dus à la criminalité (plus de 15.000 morts au Mexique en 2010), des conflits familiaux, fonciers, des gestes aveugles (10 morts dans un lycée finlandais en 2008, 13 morts de Columbine en 1999...)
- Suicides (4 fois plus nombreux que les homicides en Europe de l'Ouest)
- Accidents
- Disparition accélérée d'espèces animales
- Conflits armés (victimes directes et indirectes).

LES MEFAITS DE LA PROLIFERATION ET LE MAUVAIS USAGE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE AU BURUNDI



Un ménage d'une démobilisée du FNL attaqué en commune de Kabezi

La victime déclare prendre fuite pour ne pas subir le sort de ses six chèvres tuées par les hommes en armes qui ont attaqué son ménage cette nuit du 4 au 5 novembre 2011.

Madame Martine Irankunda, une ancienne combattante du FNL publiquement démobilisée comme elle le déclare elle-même, était absente de sa maison quand des hommes armés ont assailli sa maison tuant toutes ses chèvres faute de n'avoir pas retrouvé leur victime. Le forfait a eu lieu sur la colline Mutumba en commune de Kabezi, province de Bujumbura, l'une des communes de cette province frontalières avec la Mairie de Bujumbura, au sud.

Les voisins ont été sommés de montrer le domicile de la démobilisée après être cambriolés par ces malfaiteurs qui ont volé des téléphones portables, de l'argent et d'autres objets.

Ils affirment avoir été étonnés par la présence, pendant la journée de ce jour, des policiers en patrouilles sur leur colline et semblent lier cet incident avec ce passage policier.

Indignée devant cette persécution qui devient fatigante, dit-elle, la victime a décidé de prendre fuite dès le lendemain de l'attaque.

Notons que cette situation de persécution qui se généralise dans le pays et qui touche de plus en plus les présumés membres du FNL et les opposants politiques, inquiète la communauté nationale et internationale interpellant ainsi les autorités burundaises à agir le plus rapidement possible pour mettre fin à ce calvaire dont les conséquences peuvent être nuisibles à la paix et à la sécurité.



Deuxième attaque armée à moins de deux mois en province de Cankuzo

Selon des sources administratives locales, au moins 18 personnes ont été tuées en date du 21 novembre 2011 suite à une attaque d'hommes armés non encore identifié en province de Cankuzo à l'est du Burundi. D'après ces mêmes sources, ces personnes ont été tuées par les forces de défense et de sécurité et sont taxées de « bandits armés » qui voulaient piller les biens de la population.

Du côté des forces de l'ordre gouvernementales ou de la population civile, il n'y a pas eu de dégâts humains, selon ces mêmes sources administratives sur place en province de Cankuzo.

Cette attaque est la deuxième à moins de deux mois, une première attaque de cette envergure avait été perpétrée en date du 28 octobre dernier et s'était soldée par la mort de huit assaillants et l'enlèvement d'un nombre indéterminé de civils qui ont été par la suite libérés après intervention des forces de l'ordre. Au cours de cette dite attaque quatre assaillants avaient été capturés et traduits en justice pour « avoir participé activement à la perturbation de la sécurité publique, avec des armes à feu, dans le but de détruire le régime constitutionnel ».

LA COALITION « FEMMES POUR LE TCA »



La coalition « femme pour le TCA » regroupe des associati

ons des femmes et femmes à titre individuel victimes directes et/ou indirectes des méfaits du fait du manque de contrôle strict et effectif des armes.

Elle compte à ce jour 12 associations et 41 personnes.

La coalition est encore jeune. Elle n'a que 11 mois mais suite à sa devise l'union fait la force, les femmes victimes indirectes et directes des armes sont convaincues qu'elles sont indispensables pour le succès du processus de TCA.

La rédaction

